

CACPL - Enquête publique pour une demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux sur le site du Vallon des Pins - Commune de Bagnols en Forêt

De: "BP CAPL DGS" <~~dgs@cannespaysdelérins.fr~~>

20/12/2019 17:48

À: vallondespinsbagnols-epvar@administrations83.net

Cc: "PORTERO Marie-Agnes" <Marie-Agnes.PORTERO@cannespaysdelérins.fr>, "TANI Michel" <Michel.TANI@cannespaysdelérins.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins a intégré dès sa création au 1^{er} janvier 2014 la compétence traitement des déchets, puis les a transféré au syndicat du Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED) pour le territoire de Cannes et au syndicat UNIVALOM pour le territoire de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

La gestion des déchets est une priorité de notre politique communautaire.

Pour notre territoire très touristique, au patrimoine naturel remarquable, la propreté et la collecte des déchets doivent être exemplaires.

La question du traitement des déchets est indissociable de ces compétences et nous œuvrons, auprès de nos syndicats de traitement pour améliorer la valorisation des déchets et pour réduire les coûts de ce service.

Nos déchets aussi sont traités dans diverses unités de traitement présentes sur le département des Alpes-Maritimes : l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) d'Antibes, l'UVE de Nice, le Centre de Valorisation Organique (CVO) du Broc.

Toutefois, les refus de process de nos déchets dans ces équipements ne peuvent pas être pris en charge en totalité par ces équipements. Il manque un maillon complémentaire dans la chaîne de traitement des déchets après la valorisation organique et la valorisation énergétique.

Ce maillon manquant est un site de stockage de déchets ultimes non dangereux.

Le SMED avait prévu l'ouverture d'une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) à Massoins mais malheureusement, le site, malgré les travaux réalisés, n'a pas pu être exploité suite à des mouvements de sol.

Ce site devait accueillir les refus de process du CVO du Broc qui reçoit les déchets ménagers de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur.

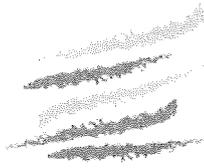
Pour répondre à son besoin, le SMED s'est ensuite rapproché du SMIDDEV et la Communauté de Communes des Pays de Fayence (CCPF) pour mettre en place une Société Publique Locale (SPL), dite du Vallon des Pins, pour la création d'une ISDnD à Bagnols en Forêt. La Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon (DPVa) a rejoint depuis cette SPL.

La création de cette ISDnD sur le site du Vallon des Pins à Bagnols en forêt est indispensable au fonctionnement du CVO du Broc et la bonne gestion plus globalement de nos déchets et ceux du bassin azuréen tel que défini dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

En ce qui nous concerne, ce site est destiné à accueillir les déchets ultimes issus des refus de process du CVO du Broc.

Pour ces raisons, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins soutient ce projet de création d'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) au vallon des Pins à Bagnols en forêt.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, à l'assurance de ma parfaite considération.



**CANNES
PAYS DE
LÉRINS**

Communauté d'agglomération de
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,
Mougins et Théoule/Mer

Michel TANI

Directeur Général des Services
Tél : 04 89 82 27 05 - Port : 06 76 05 02 83

michel.tani@cannespaysdelerins.fr
www.cannespaysdelerins.fr

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
CS 50 044 - 06414 Cannes Cedex